

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE BÉCANCOUR  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS

## RÈGLEMENT # 2024-278

### RÈGLEMENT POUR LES HEURES ET JOURS D'OUVERTURE DE BUREAU POUR LE PUBLIC

**ATTENDU** les dispositions prévues à l'article 491 du Code municipal permettant de déterminer les jours et les heures de bureau pour le public;

**ATTENDU** qu'avis motion du présent règlement a été donné par monsieur Claude Durand, lors de la séance du 5 mars 2024.

En conséquence,

#### **RÉSOLUTION # 2024-04-91**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Potvin

APPUYÉE PAR Jean-Lorrain Lafond

ET RÉSOLU À l'unanimité des conseillers présents que le règlement portant le numéro 2024-278 et connu sous le nom de "Règlement pour les heures et jours d'ouverture de bureau pour le public" soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

#### **ARTICLE 1**

Que ce règlement abroge à toute fin que de droit tout autre règlement antérieur relatif aux jours et heures d'ouverture du bureau de secrétariat de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets.

#### **ARTICLE 2**

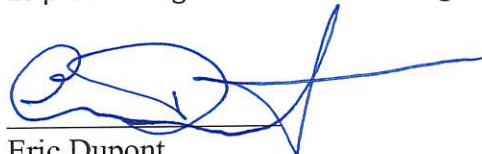
Que les jours de bureau officiellement ouverts pour le public soient:

Lundi, Mardi et Mercredi de 8 h à 16 h (fermé de midi à 13 h)

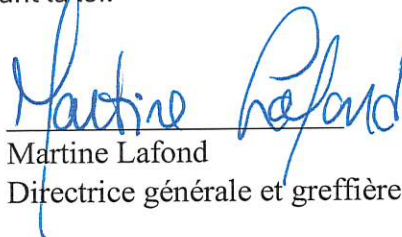
Vendredi de 8 h à 12 h

#### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.



Eric Dupont  
Maire



Martine Lafond  
Directrice générale et greffière-trésorière

Dates importantes à retenir	
Avis de motion	5 mars 2024
Adoption du règlement 2024-278	2 avril 2024
Avis public d'adoption	4 avril 2024